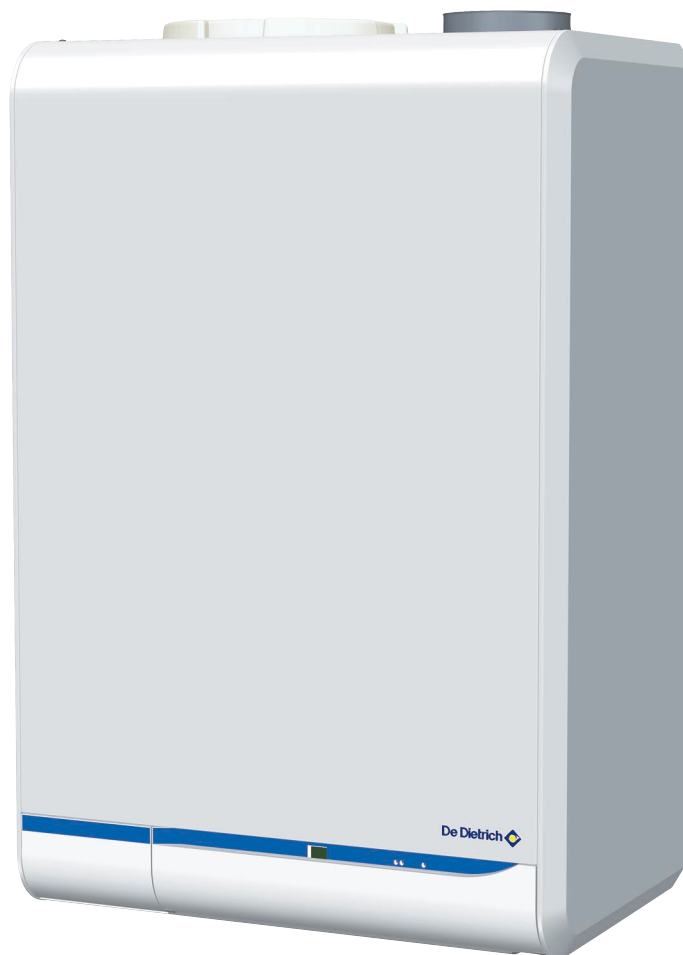


CITY 24 BIC/II cheminée CITY 24 BIC/II FF

Notice d'utilisation



Le bon fonctionnement de la chaudière est conditionné par le strict respect des instructions de cette notice.

L'installation et la première mise en service doivent être effectuées par un professionnel qualifié. Il en est de même si une adaptation à un autre gaz doit être réalisée.

Aération : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme NF-P 45-204 (DTU 61.1) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764, avril 1982).



L'entrée d'air dans le local ne doit en aucun cas être obstruée, même partiellement.

Entretien

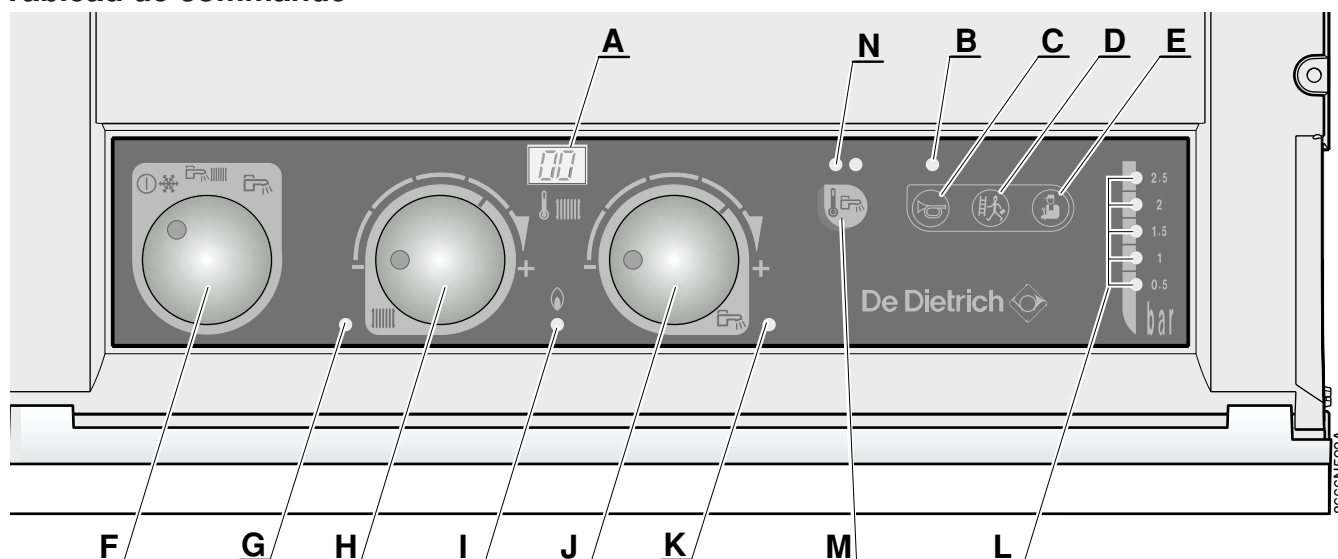
L'entretien et le nettoyage de la chaudière doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié. Pour cela, nous vous recommandons de souscrire un contrat de maintenance. Le ramonage du conduit de fumée et du pot de purge attendant doit également être effectué au moins une fois par an.

Précautions à prendre contre le gel

La chaudière est équipée d'un dispositif hors gel. Néanmoins, en cas d'arrêt total du chauffage en hiver pouvant entraîner des risques de gel (fermeture de radiateurs, coupure de courant), nous recommandons d'utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation (dans tous les cas, consultez votre installateur).



Tableau de commande



- | | |
|--|--|
| A. Afficheur de température | H. Réglage de la température chauffage |
| B. Voyant de mise en sécurité | I. Voyant présence de flamme |
| C. Bouton de déverrouillage | J. Réglage de la température eau chaude sanitaire |
| D. Bouton "ramoneur" | K. Voyant de marche "eau chaude sanitaire" |
| E. Bouton "installateur" | L. Indicateur de pression |
| F. Commutateur 3 positions | M. Bouton de dérogation Easymatic ou Easyradio |
| G. Voyant de marche "chauffage" | N. Voyant de marche "eau chaude sanitaire" |

Utilisation

- Vérifier que la chaudière est raccordée électriquement
- Ouvrir le robinet gaz

● Commutateur F

Le placer sur le mode de fonctionnement choisi :

- ⓘ ❄️ : chaudière à l'arrêt (avec protection antigel)
- 🔥 ||||| : chaudière en service ; chauffage et production d'eau chaude sanitaire
- 🔥 : chaudière en service ; uniquement production d'eau chaude sanitaire

● Bouton de réglage H

Régler la température de l'eau de chauffage

- butée à gauche : $\approx 40\text{ °C}$
- butée à droite : $\approx 90\text{ °C}$

● Bouton de réglage J

Régler la température de l'eau chaude sanitaire

- butée à gauche : $\approx 40\text{ °C}$
- butée à droite : $\approx 60\text{ °C}$

● Bouton C

Si la chaudière s'est mise en sécurité (voyant **B** allumé), appuyer sur le bouton **C** pour la rallumer. Si un 2ème réarmement s'avère nécessaire et reste sans succès, prévenir votre installateur.

I Indicateur de pression L

Affiche la pression dans le circuit chauffage de 0,5 à 2,5 bar.

Si le voyant rouge (0,5 bar) est allumé, refaire l'appoint d'eau avec le dispositif de remplissage (disconnecteur).

● Boutons D et E

Ces 2 boutons sont réservés à l'installateur.

L'allumage de la chaudière peut être provoqué par :

- une demande de chaleur au niveau du thermostat d'ambiance, Easymatic ou Easyradio, s'il existe.
- une demande de chaleur par le thermostat de la chaudière (bouton de réglage H).
- un puisage sanitaire.
- un puisage sanitaire ou une demande de réchauffage du ballon.

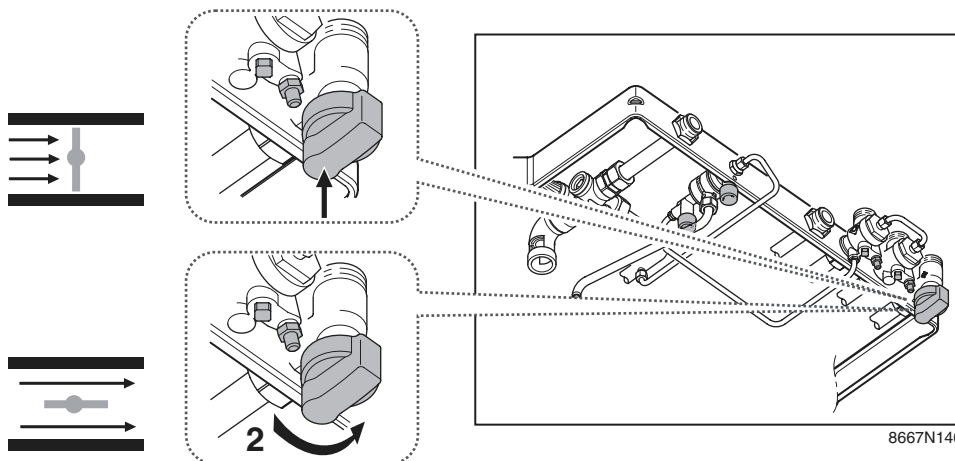


En cas d'odeur de gaz :

- fermer le robinet gaz
- ouvrir les fenêtres
- ne pas manipuler d'interrupteurs
- éteindre toutes flammes

- prévenir votre installateur ou la société de maintenance
- prévenir le fournisseur de gaz (GDF, ...)

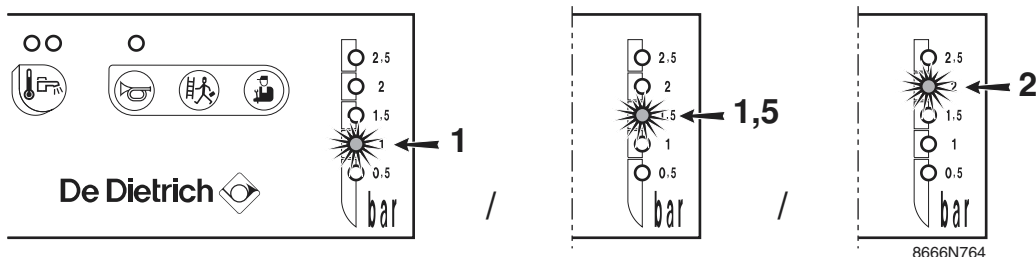
Ouverture du robinet gaz de la chaudière



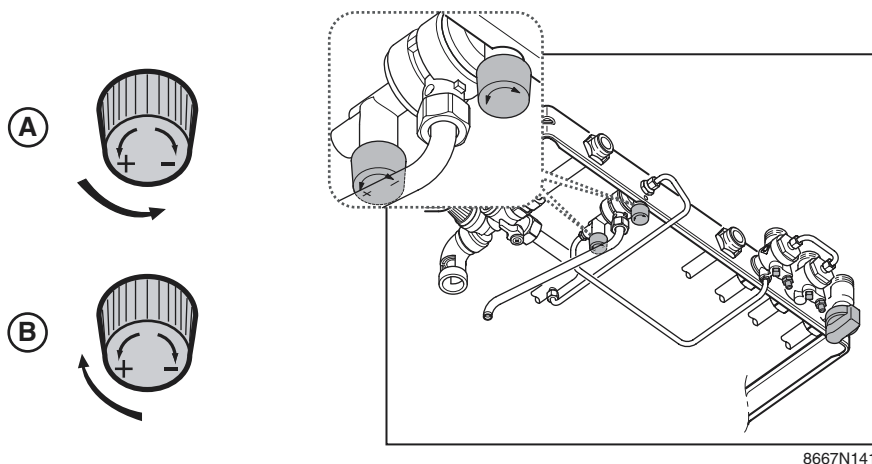
1. Sous la chaudière, pousser la manette jaune vers le haut
2. Sous la chaudière, tourner la manette d'un quart de tour

Contrôle de la pression d'eau dans la chaudière

La pression d'eau dans la chaudière doit être comprise entre 1 et 2 bar.



Appoint en eau dans la chaudière



- A. Sous la chaudière, ouvrir (+) les 2 robinets jusqu'à une pression comprise entre 1 et 2 bar; puis
- B. refermer les 2 robinets (-).

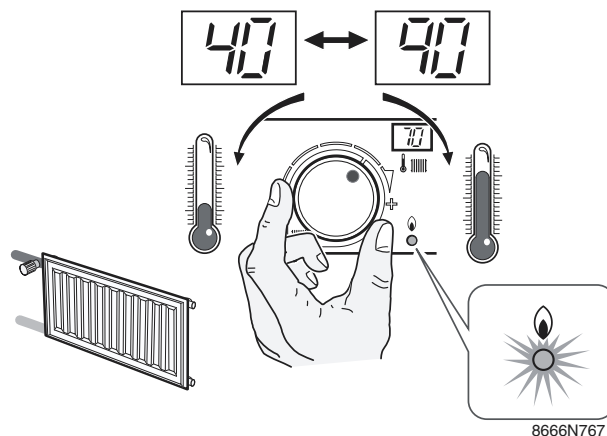
En cas de dérangements

Vérifications à faire avant d'appeler votre installateur

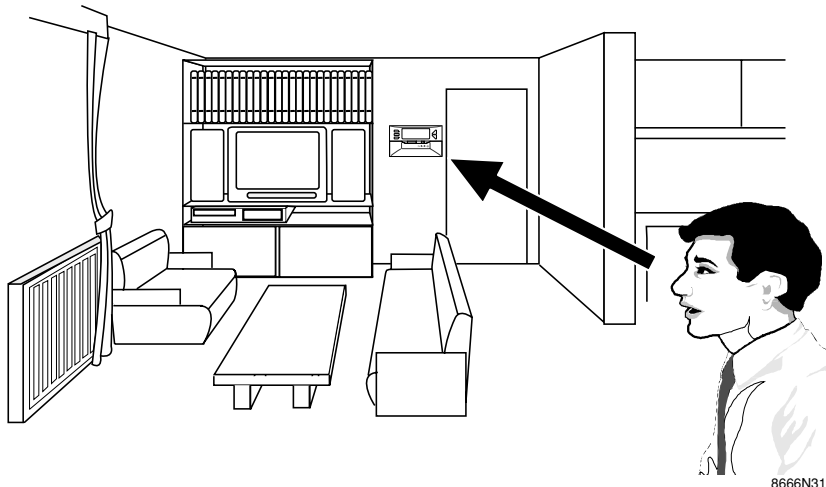
● Le brûleur ne fonctionne pas

► Il fait froid.

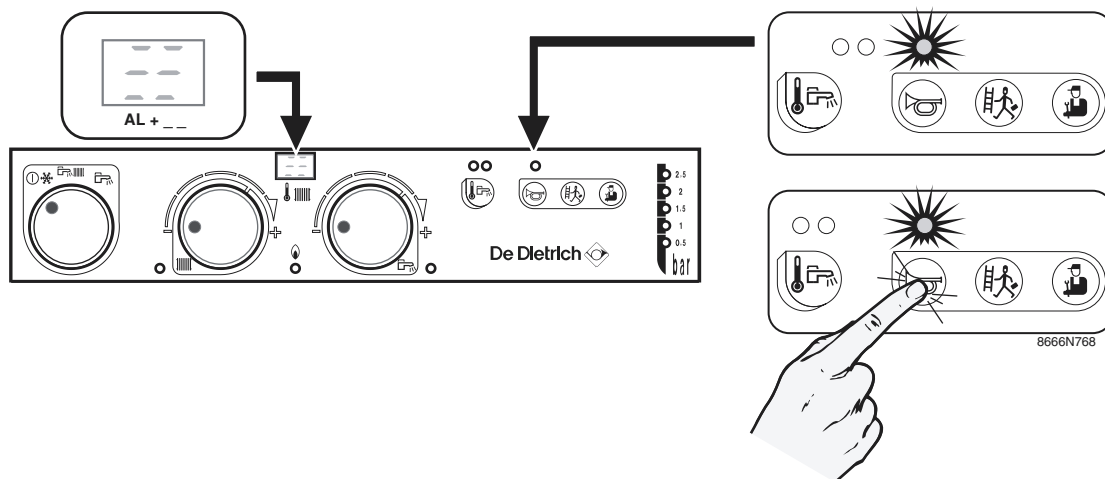
- Vérifier le réglage du thermostat de chaudière I.




- En cas de présence d'un thermostat d'ambiance ou d'une commande à distance (Easymatic ou Easyradio), vérifier son réglage d'après sa notice.



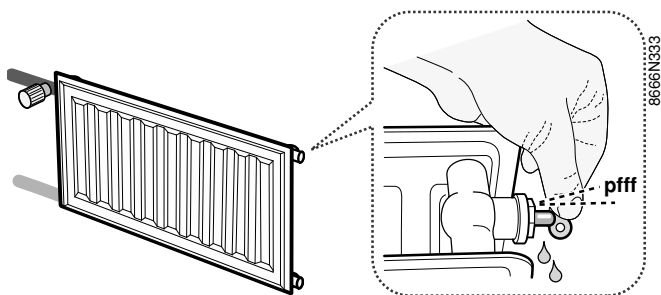
► Il fait froid, il n'y a pas d'eau chaude sanitaire



- Relever le code affiché **AL + _ _**
- Appuyer sur le bouton  jusqu'à l'extinction du voyant rouge.
- Relâcher le bouton, la chaudière redémarre.
- En cas de problème persistant, contacter votre installateur en lui précisant l'indication d'alarme (**AL + Code**)

● Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids

- Bruit d'air et d'eau dans les radiateurs
 - Purger les radiateurs et faire un appoint d'eau dans le circuit chauffage (paragraphe "Appoint en eau dans la chaudière", page 3)
 - S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, appelez votre installateur.
 - Si le problème persiste consulter votre installateur.
- Le brûleur fonctionne mais les radiateurs sont froids
 - Vérifier le bon fonctionnement de l'accélérateur chaudière
 - Si le problème persiste, consulter votre installateur.



● L'eau chaude sanitaire ne paraît pas assez chaude

- Débit d'eau au robinet trop important. Plus le débit est élevé, plus la température baisse :
 - Réduire le débit au robinet d'eau chaude
 - En cas de plusieurs postes de puisage ouverts en même temps, fermer l'un ou l'autre poste.

● L'eau chaude met très longtemps à arriver sur certains postes de puisage et pas sur d'autres

- Ceci est dû à la longueur des tuyauteries d'eau chaude entre les postes de puisage et la chaudière. Plus la longueur est grande, plus le temps nécessaire pour que l'eau chaude remplace l'eau refroidie dans la tuyauterie est grand.

Lorsque vous signalez un défaut à votre installateur, indiquez-lui :

- Le type de la chaudière,
- Le n° de série,
Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur du volet du tableau de commande sous la carte de garantie.
- L'année de fabrication,
Cette indication se trouve sur la plaquette signalétique, collée à l'intérieur de la chaudière.
- Le type de gaz utilisé. (Gaz naturel, Butane ou Propane)

Garantie

Vous venez d'acquérir un appareil DE DIETRICH et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement.

Votre installateur et tout le réseau DE DIETRICH restent bien entendu à votre disposition.

Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat pour une durée de 2 ans.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou de l'installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un installateur professionnel). Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires,
- aux dispositions particulières régissant l'installation telles que D.T.U., accords intersyndicaux, etc...
- à nos notices et prescriptions.

Notre garantie contractuelle est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie contractuelle ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.





DE DIETRICH HEIZTECHNIK • Rheiner Strasse 151 • D-48282 EMSDETTEN
www.dedietrich.com • info@dedietrich.de

Verkaufsbüro Emsdetten : Tel. 0 25 72 / 23-179
Fax 0 25 72 / 23-451
Regionalverkaufsbüro Berlin : Tel. 030 / 5 65 01-391
Fax 030 / 5 65 01-465

Verkaufsbüro Neunkirchen : Tel. 0 68 21 / 98 05-0
Fax 0 68 21 / 98 05-31
Regionalverkaufsbüro Erding : Tel. 0 81 22 / 9 93 38-0
Fax 0 81 22 / 9 93 38-19

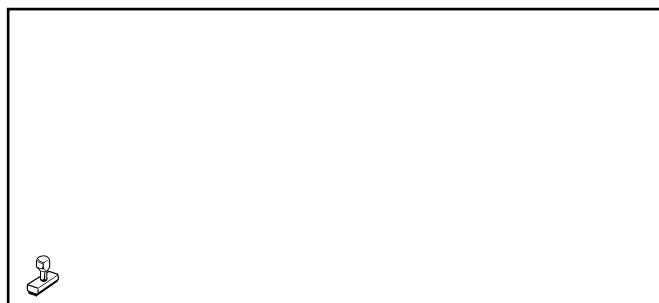
DE DIETRICH • SPINOFF - CENTER Romeinsestraat 10 • B-3001 LEUVEN / LOUVAIN • Tél. : 016 39 56 40
Fax : 016 39 56 49 • www.dedietrich.com

DE DIETRICH HEIZTECHNIK • Am Concorde Park 1 - B 4 / 28 • A-2320 SCHWECHAT / WIEN • Tél. : 01 / 706 40 60-0
Fax : 01 / 706 40 60-99 • www.dedietrich.com • office@dedietrich.at

Pour le LUXEMBOURG : les produits sont commercialisés par la société NEUBERG
NEUBERG SA • 39 rue Jacques Stas • L - 2010 LUXEMBOURG • Tél. : 02 401 401
Fax : 02 402 120 • www.dedietrich.com

Pour la SUISSE : les produits sont commercialisés par la société VESCAL
VESCAL SA • Systèmes de chauffage - Z.I de la Veyre, St-Légier 1800 VEVEY 1
Tel. : 021 943 02 22 • Fax : 021 943 02 33 • www.chauffer.ch

DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S. au capital de 21 686 370 € • BP 30 • 57, rue de la Gare • F-67580 MERTZWILLER
Tél. : (+33) 03 88 80 27 00 • Fax : (+33) 03 88 80 27 99
www.dedietrich.com • N° IRC : 347 555 559 RCS STRASBOURG



AD001S

La société DE DIETRICH THERMIQUE, ayant le souci de la qualité de ses produits, cherche en permanence à les améliorer.
Elle se réserve donc le droit, à tout moment de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.